



Numéro de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT du CŒUR-DE-LA-GATINEAU

CANADA

Province de Québec

Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Assemblée extraordinaire du conseil d'établissement de l'École du Cœur-de-la-Gatineau du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le lundi 8 décembre 2025, à 18h, à la salle des Hauts-Bois, de l'école située au 11, chemin de Blue Sea, à Gracefield.

Sont présents à cette assemblée :

Mmes: Tina Di Stefano, Stéphanie Piché, Marie-Ève Lyrette, Isabelle Plante, Adrienne Perrin, Katherine Fiset, Chantal Lefebvre-Céré, Josianne Boileau, Josée Boileau, Kelly Chaussé, Ève Dupelle et Vicky Veilleux.

Sont également absents : Célyna Hoffman, Eric Lacaille, Geneviève Martin, Andrée Lafontaine et Olivier Danis.

Est également présente : Marilyn Morin.

1. Mot de bienvenue et signature des présences

Madame Katherine Fiset demande de signer la feuille de présence.

2. Parole au public

Aucun.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Katherine Fiset nous informe qu'il y aura deux ajouts concernant des demandes de levées de fonds pour un souper spaghetti au profit de la graduation du secondaire ainsi qu'une vente d'épices et vente d'un panier de Pâques par l'OPP du pavillon Sacré-Cœur au primaire.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Adrienne Perrin et appuyée par Josée Boileau.

4. Lecture, adoption et suivis au procès-verbal du 19 octobre 2025

Madame Fiset nous demande si nous avons pris connaissance du procès-verbal.

L'adoption du procès-verbal est proposée par Josianne Boileau et appuyée par Isabelle Plante.

5. Approbation du voyage en Espagne 2026, nouvelles dates

Mme Vicky Veilleux nous explique la raison pour laquelle les dates changent pour le voyage 2026 en Espagne.

Mme Marie-Ève Lyrette nous informe également des inconvénients face au changement de dates du voyage, puisque la préparation de l'examen de français secondaire 4, se donnera lorsque les 5 élèves seront parties en voyage.

Aussi, les élèves de secondaire 4, auront moins de temps pour se préparer.

Cela dit, les élèves en question ne sont pas en échec pour l'instant, donc c'est un avantage.

Considérant la Loi sur l'instruction publique (LIP) no 87, laquelle stipule que le conseil d'établissement doit approuver la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école ;

Considérant les situations et contextes présentés ;



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CŒUR-DE-LA-GATINEAU**

Considérant les recommandations de la direction d'école ;

Entendu que si en cours d'année, des activités à caractère pédagogiques se présentent et qu'ils ne sont pas sur la liste approuvée par le conseil d'établissement, la direction communiquera l'information aux membres pour avoir leur approbation pour l'ajout à la liste des sorties éducatives, sauf si la tenue du conseil d'établissement précède la date de l'activité nécessitant une modification à l'horaire régulier;

Il est proposé par Josianne Boileau et appuyé par Isabelle Plante et résolu que le conseil d'établissement de l'École du Cœur-de-la-Gatineau approuve les nouvelles dates de voyage linguistique en Espagne pour l'année 2025-2026, qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école.

RÉSOLUTION # 003 : 25-26.031

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. **Approbation pour vente de pâtisseries et bricolages pavillon Notre-Dame-de-Grâce**
Comme il n'y a pas assez d'informations et que le formulaire n'a pas été rempli, cette résolution passera par courriel sous peu.
7. **Approbation levée de fonds- souper spaghetti**
Mme Ève Dupelle, nous informe qu'il y aura un souper spaghetti le 31 janvier prochain à la salle communautaire de Gracefield pour amasser des fonds pour la graduation des 5^e secondaire.

Considérant la Loi sur l'instruction publique (LIP), article 87, qui stipule que le Conseil d'établissement doit approuver la programmation proposée par la direction de l'école des activités éducatives nécessitant un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école ;

Considérant le souper spaghetti pour couvrir les frais de graduation;

Considérant qu'en cours d'année, si des activités à caractère pédagogiques se présentent et qu'elles ne figurent pas à la liste des activités approuvées par le conseil d'établissement, la direction communiquera l'information aux membres afin d'obtenir leur approbation pour ajouter ces activités à la programmation, sauf si la tenue du conseil d'établissement précède la date de l'activité nécessitant une modification à l'horaire régulier;

Il est proposé par Adrienne Perrin, appuyé par Chantal Lefebvre-Céré, et résolu que le conseil d'établissement de l'École du Cœur-de-la-Gatineau accepte le souper spaghetti pour couvrir les frais de graduation des élèves de 5^e secondaire, et approuve la programmation proposée par la direction, incluant les activités éducatives nécessitant un changement aux heures d'entrée ou de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école.

RÉSOLUTION # 003 : 25-26.033

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. **Approbation levée de fonds – Épices des Îles et vente de billets pour panier de Pâques**
Mme Katherine Fiset nous informe que l'OPP pour le pavillon primaire Sacré-Cœur de Gracefield aimerait faire une vente d'épices des Îles du 16 décembre au 9 janvier 2026 ainsi qu'une vente de billets du 10 mars au 3 avril prochain pour un panier de Pâques. Les fonds amassés serviront pour les activités scolaires.



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CŒUR-DE-LA-GATINEAU**

Considérant la Loi sur l'instruction publique (LIP), article 87, qui stipule que le Conseil d'établissement doit approuver la programmation proposée par la direction de l'école des activités éducatives nécessitant un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école ;

Considérant la vente d'épices des Îles ainsi que la vente de billets pour un panier de Pâques pour le pavillon primaire Sacré-Cœur de Gracefield par l'OPP;

Considérant qu'en cours d'année, si des activités à caractère pédagogiques se présentent et qu'elles ne figurent pas à la liste des activités approuvées par le conseil d'établissement, la direction communiquera l'information aux membres afin d'obtenir leur approbation pour ajouter ces activités à la programmation, sauf si la tenue du conseil d'établissement précède la date de l'activité nécessitant une modification à l'horaire régulier;

Il est proposé par Adrienne Perrin, appuyé par Chantal Lefebvre-Céré, et résolu que le conseil d'établissement de l'École du Cœur-de-la-Gatineau accepte la vente d'épices des Îles du 16 décembre 2025 au 9 janvier 2026 ainsi que la vente de billets du 10 mars 2026 au 3 avril 2026 pour un panier de Pâques par l'OPP du pavillon primaire Sacré-Cœur de Gracefield, et approuve la programmation proposée par la direction, incluant les activités éducatives nécessitant un changement aux heures d'entrée ou de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école.

RÉSOLUTION # 003 : 25-26.034

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Kelly Chaussé et appuyé par Josée Boileau, la levée de l'assemblée à 19h03.

Résolution : 003 : 25-26.035

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Katherine Fiset, présidente
MM 2025-12-12

Tina Di Stefano, directrice